



Pilotes : DREAL - EPF

Références PNSE 2

Lutte contre les points noirs environnementaux

Action 34 : renforcer la gestion des sites et sols pollués

Action 35 : réhabiliter ou gérer les zones contaminées

Contexte et état des lieux

La région est profondément marquée par les importantes séquelles d'activités industrielle et minière passées qui ont laissé des impacts environnementaux et sanitaires significatifs sur le territoire.

Certaines friches sont imbriquées dans des zones périurbaines, voire au cœur des villes. Aussi leur reconquête est un enjeu politique majeur du développement des territoires. Elle a été par le passé souvent trop hâtive au détriment de la prise en compte des risques sanitaires. Des établissements sensibles, écoles ou crèches, ont ainsi pu être construites sur des sols impropres à leur localisation. Si cette situation, à laquelle il faut remédier, était le fait de l'ignorance de l'état de la pollution des sites et des risques sanitaires encourus par les futurs occupants, la requalification des sites se heurte également à la méconnaissance des bonnes pratiques de dépollution.

Il s'agit donc de renforcer l'appui aux aménageurs sur ces aspects.

Les institutionnels, en premier lieu l'Établissement Public Foncier (EPF), se pro-

posent d'accompagner les collectivités en recherche de solutions de réhabilitation de friches industrielles. Des guides ont été produits en ce sens au niveau national. Il s'agit de les faire connaître et les décliner au niveau régional. Ainsi plusieurs initiatives d'échanges et de communication pourraient voir le jour en prenant en compte l'expérience acquise en région sur les sites régionaux réhabilités.

Concernant la dépollution des sites, la promotion en région de l'offre de conseils et de prestations pourra être amplifiée. La région présente des compétences et des réseaux qu'il s'agit de mettre en avant. C'est le cas du réseau de solutions pour les sédiments et sites pollués (ReSSSP), un outil régional de développement des filières économiques viables de valorisation et de traitement des sites pollués et des sédiments de dragage. Il doit pouvoir amplifier son rôle d'expertises auprès des acteurs des sites et des sols pollués en région.

Quelques chiffres régionaux

- 16 800 anciens sites industriels dans BASIAS
- 560 sites pollués dans BASOL représentant près de 13 % du nombre de sites recensés en France
- 183 terrains de dépôts des voies navigables de France

Résultats attendus

- répondre aux préoccupations des collectivités et des aménageurs pour mieux intégrer les terrains pollués dans les projets d'urbanisme.

A cette fin :

- mieux partager entre les acteurs les processus de réhabilitation des friches,
- élargir l'offre en région de réhabilitation des sites et sols pollués.



Opérations

Développer l'accompagnement des collectivités et des aménageurs sur la reconquête urbaine des friches potentiellement polluées : enquête sur l'utilisation des ressources disponibles et les besoins, création d'un colloque régional, élaboration de guides d'aménagements et d'études, publication d'annuaires de prestataires en dépollution

Mobiliser les financements des travaux de réhabilitation des sites en cas de risques sanitaires détectés dans les établissements scolaires dits sensibles

Indicateurs de suivi

Nombre de journées de formation auprès des services de collectivités et des aménageurs

Nombre d'opérations-pilotes d'aménagement de sites

Nombre d'établissements sensibles diagnostiqués

Nombre d'établissements sensibles impactés

Nombre d'établissements sensibles traités